

A PARTIR DU 1^{ER} MARS 2022, SECANIM COLLECTE LES DÉPARTEMENTS DE LA **SAÔNE-ET-LOIRE**.

UNIQUE ÉQUARRISSEUR
TITULAIRE DANS VOTRE
DÉPARTEMENT, SECANIM
PREND DÉSORMAIS EN
CHARGE LA COLLECTE DE
VOS ANIMAUX TROUVÉS
MORTS (ATM).



■ POURQUOI CE CHANGEMENT D'ÉQUARRISSEUR ?

SecAnim a obtenu le marché de l'équarrissage sur le département de la Saône-et-Loire à compter du 1^{er} mars 2022.

■ MON ANIMAL EST MORT, QUI DOIS-JE CONTACTER ?

Vous avez un numéro EDE (numéro de cheptel) : effectuez votre demande 24h/24 via 2 canaux :

Par téléphone : Serveur Vocal Interactif, composez le **08 91 70 01 02** et suivez les consignes

Par Internet : votre Portail Elevage habituel **BOVICLIC**, sur lequel rien ne change si vous réalisez déjà vos demandes d'enlèvement sur cet espace, service gratuit)

ou sur agri-maker.com, service Ecarinet (service sur abonnement, 0,28€ la demande)

Vous n'avez pas de numéro EDE ou avez une demande particulière :

Assistance téléphonique : 0 800 603 432 (disponible tous les jours ouvrés, de 9h à 12h30 et de 14h à 17h)

Vos bordereaux d'enlèvement sont accessibles quelques jours après la réalisation de la collecte, sur votre espace client à l'adresse espace-client.saria.fr.

Vous êtes propriétaire d'un équidé :

Par Internet : effectuez votre demande depuis notre site internet sécurisé www.equiadieu.fr. S'il s'agit de votre première demande, vous devez créer un espace personnel depuis le site.

■ QUELLES SONT LES MODALITÉS DE COLLECTE EN ÉLEVAGE ?

Les délais de collecte en élevage sont fixés à **2 jours francs** et demeurent identiques pour tous les équarrisseurs.

Votre aire d'équarrissage est géo-positionnée afin de garantir un accès efficace et direct de notre camion à votre animal mort en toute sécurité sanitaire et matérielle.

Une question, une suggestion ? Notre numéro vert (**0 800 603 432**) est à votre disposition.

Toute l'équipe SecAnim est heureuse de vous compter parmi nos nouveaux usagers et met tout en œuvre pour vous assurer un service de qualité dans le respect des règles de biosécurité.